

	<b>EXTRAIT DE REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE REGISTRE N° 1</b>	Envoyé en préfecture le 01/04/2019 Reçu en préfecture le 01/04/2019 U Affiché le COMMUNAUTE SLOK ID : 059-200043404-20190326-DELIB131B-DE
45 conseillers communautaires	<b>REUNION DU 26 MARS 2019</b>	
<p>La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30.</p> <p><u>Etaient présents</u> : <b>Pour ANOR</b> : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, <b>Pour BAIVES</b> : M. Claude GARY, <b>Pour EPPE SAUVAGE</b> : Mme Viviane DESMARCHELIER, <b>Pour FERON</b> : Jean ROGER, <b>Pour FOURMIES</b> : Mme Sarah GONTIER, M. Benoît WASCAT, M. Maxence SIMPERE, M. André LEGRAND, Mme Martine ROUX, M. Jack POTTIER, Mme Corinne RIDE, M. Louis YDE, Mme Amandine TROCLET, <b>Pour GLAGEON</b> : Mme Brigitte MOREAU, <b>Pour MOUSTIER EN FAGNE</b> : M. Jean-Michel HANCART, <b>Pour OHAIN</b> : M. Alain RATTEZ, Mme Lydie BUREL, <b>Pour TRELON</b> : M. François LOUVEGNIES, M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, <b>Pour WALLERS EN FAGNE</b> : M. Bernard NAVARRE, <b>Pour WIGNEHIES</b> : M. Jean-Marc TROCLET, Mme Pascale MAHUT, M. Christian DUBOIS, Mme Christine BATTEUX, <b>Pour WILLIES</b> : M. Bruno LALLEMANT.</p> <p><u>Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir</u> : <b>Pour ANOR</b> : Lydie LAVENDOMME a donné pouvoir à Mme Joëlle BOUTTEFEUX, <b>Pour FOURMIES</b> : M. Mickaël HIRAUX a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, <b>Pour GLAGEON</b> : M. Bernard CHAUDERLOT a donné pouvoir à Mme Brigitte MOREAU, <b>Pour WIGNEHIES</b> : Mme Dominique CESAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TROCLET.</p> <p><u>Etaient absents ou excusés</u> : <b>Pour Anor</b> : M. Gérard ALLAIRE, <b>Pour FERON</b> : Jean-François BAUDRY, <b>Pour FOURMIES</b> : Mme Valérie DUFOSSET, Mme Claudine DACQUET, M. Christian MARQUET, Mme Agnès DUPARCQ, Mme Marie-Hélène CORNIL, M. Franck BERTEAUX, Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, M. Jean-Paul LAJEUNESSE, <b>Pour GLAGEON</b> : M. Alain LOUBERT, <b>Pour TRELON</b> : Mme Geneviève BONDU.</p>		

**131b NUMERIQUE : DESIGNATION DE LA VILLE DE FOURMIES COMME DEMANDEUR EXCLUSIF POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-AVESNOIS POUR L'APPEL A PROJETS REGIONAL « TIERS-LIEU NUMERIQUE »**

Monsieur le Président informe les élus que suite à la commission Ad Hoc réunie en 2017 dans la cadre de la rédaction du Schéma Directeur des Usages de Services numériques (SDUS), des projets émergent afin de contribuer à la montée en compétences des Agents et administrés du territoire Sud-Avesnois.

Il rappelle que la commune de Fourmies s'est orientée dès 2017 vers la médiation autour des nouveaux outils numériques à travers son fablab dans « Le L@bo ». Ces outils et des formations sur les usages numériques ont été mis à disposition de l'ensemble des administrés des 12 communes de la CCSA. A ce jour, ce lieu a pu accueillir plus de 3500 visiteurs et aidé à réaliser plus de 1000 projets d'habitants du territoire.

Dès sa conception, ce lieu a été accompagné par la Fondation ORANGE et a ainsi pu permettre l'équipement de l'espace avec des outils numériques afin de s'engager particulièrement dans les thématiques « égalité des chances » et « égalité

hommes/femmes ». Ce Tiers-lieu préfigurateur dessine les possibilités ont été définies par des habitants. Il contribuera fortement à la redynamisation de l'ensemble du territoire en rendant accessible les outils, mais aussi les compétences numériques ainsi qu'un espace partagé de travail et une salle de réunion.

La région Hauts-de-France vient d'ouvrir un appel à projets portant sur la création et/ou le développement de Tiers-lieux numériques concordant parfaitement avec l'orientation du L@bo.

Pour aider à animer le Tiers-lieu solidaire, la commune de Fourmies emploie 2 animateurs qui forment et accompagnent dans leurs projets les administrés du territoire Sud-Avesnois.

Pour répondre aux besoins et aux attentes des administrés du territoire de la CCSA, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de cet appel à projets « Tiers-lieu Numérique ».

L'aide à l'animation est calculée sur une base maximum de 60 k€/an avec des taux dégressifs sur trois ans de 75%, 50%, 25% conditionné par un bilan d'activité annuel (soit 45, 30 puis 15 k€).

L'aide à l'investissement d'équipements est calculé sur une base de 50 % maximum plafonné à 30 k€ à mobiliser dans le temps du projet proposé (pour démarrer ou compléter l'équipement selon les retours d'usage).

L'aide porterait sur les postes des 2 animateurs, une animation événementielle pour le territoire (événement à définir) ainsi que la complétion et le remplacement de certains équipements (ordinateurs, nouvelle imprimante 3D, extrudeuse, petit outillage...). A travers sa réponse à l'appel à projets « Tiers-lieu Numérique », la ville de Fourmies s'engage à poursuivre et renforcer son implication dans la médiation numérique et la découverte/assimilation des nouveaux usages numériques pour l'ensemble du territoire de la CCSA.

La demande de subvention ne pouvant être sollicitée qu'une seule fois par la Communauté de Communes, la Commune de Fourmies doit pouvoir se proposer pour porter l'innovation Numérique à travers le Tiers-lieu solidaire qu'elle a mis et continuera à mettre à disposition des administrés de la Communauté de Communes Sud-Avesnois. Elle sollicite de ce fait de la CCSA, que la maîtrise d'ouvrage et le portage du projet de financement soient transférés à la ville.

Le Conseil Communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Président

A l'unanimité,

**ACCEPTE** que la ville de Fourmies soit désignée comme structure porteuse (maîtrise d'ouvrage et financement) pour répondre à l'appel à projets régional « Tiers-lieu Numérique » pour le territoire de la Communauté de Communes Sud-Avesnois au travers du tiers-lieu « Le L@bo » dès Avril 2019.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
POUR EXPEDITION CONFORME  
Le Président

